



*Direction de l'animation  
et des relations avec la population  
Service des actions culturelles  
et de la vie associative*

Tél. 03 20 66 58 09

**DEC/2024/CL/117**

Le Maire de la Ville de HEM,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL/2017/DG/92 du Conseil Municipal de Hem en date du 8 juillet 2017, modifiée par délibération 2017/DG/110 en application de l'article L.2122-22 susvisé, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant que la Ville de Hem, représentée par son Maire, Monsieur Francis VERCAMER, souhaite qu'il soit mis à disposition, par Monsieur LE COMTE, d'une parcelle, bien immobilier lui appartenant, afin d'y aménager un parking permettant le stationnement des véhicules du public lors de la braderie d'Hem en Fête, organisée par la Ville le samedi 7 septembre 2024, il y a donc lieu de signer une convention de mise à disposition avec Monsieur LE COMTE.

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : il est conclu une convention par laquelle Monsieur LE COMTE met à la disposition de la Ville de Hem, une parcelle cadastrée sise rue de Croix à Hem. Cette convention est consentie pour la journée du 7 septembre 2024.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Il sera rendu compte de cette décision au prochain Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Hem, le 18 MAI 2024

Le Maire de Hem,



Francis VERCAMER



DGS